



NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



GENERAL

E/CN.12/AC.62/1
24 mars 1970

FRANÇAIS

ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Comité plénier
Cinquième Session Extraordinaire
New York, 4, 5 et 6 mai 1970

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. La situation économique et sociales de l'Amérique latine
3. Les activités de la Commission en rapport avec la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement
4. Rapport sur les activités de la Commission depuis la treizième session
5. Institut latino-américain de planification économique et sociale
 - a) Compte-rendu des activités réalisées, 1969-70
 - b) Travaux et financement futurs de l'Institut
6. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social

OBSERVATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire qui figure à la page 1 du présent document doit être adopté à la séance d'ouverture. Ci-dessous sont formulés quelques commentaires relatifs aux divers points qu'il contient et les documents que présente le secrétariat de la Commission y sont énumérés.

2. La situation économique et sociale de l'Amérique latine

En rapport avec ce point, le secrétariat présente l'"Etude économique de l'Amérique latine, 1969", et un résumé de celle-ci, qui permettront à la Commission d'évaluer la situation présente de la région dans ses aspects internes et externes, économiques et sociaux.

Documents

Estudio económico de América Latina, 1969 (E/CN.12/AC.62/2;
E/CN.12/851)

La economía de América Latina, 1969 (Extracto del Estudio económico)
(E/CN.12/AC.62/5; E/CN.12/852)

3. Les activités de la Commission en rapport avec la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement

Les Nations Unies se sont engagées à mener à bien, au cours de la décennie de 1970, un deuxième programme d'action tendant à accélérer la croissance économique et le progrès social des pays en voie de développement.

On présente le document intitulé "Orientation des Travaux du secrétariat en rapport avec la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement". Ce document examine, en lignes générales, la nature et la portée que devraient contenir les travaux d'information, d'étude et d'assistance technique du secrétariat afin que la Commission puisse contribuer de façon efficace, au programme d'action de la Deuxième Décennie. Il sera donc de grande utilité que, lors de cette réunion du Comité plénier, les Gouvernements Membres présentent leurs commentaires et points de vue à ce sujet, de façon que le secrétariat puisse présenter des plans plus précis et concrets au cours de la quatorzième session de la Commission (Guatemala, avril 1971).

Document

Orientación de los trabajos de la secretaría en relación con el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo (E/CN.12/AC.62/3)

4. Rapport sur les activités de la Commission depuis la treizième session

Le secrétariat présente sous ce point le rapport des activités de la Commission depuis la treizième session. Le rapport fait état des travaux réalisés par les différentes sections, divisions et unités du secrétariat, et de leur participation à des conférences et séminaires ainsi que des relations entretenues avec d'autres organismes internationaux ou des Nations Unies.

Ce rapport ne présente toutefois ni le programme de travail, ni l'ordre de priorité. L'un et l'autre ont été approuvés par la Commission à la treizième session pour la période 1969-1971 et le secrétariat n'a pas de modification à proposer.

Document

Rapport Annuel, Première Partie, Activités de la Commission depuis la treizième session (E/CN.12/AC.62/4)

5. Institut latino-américain de planification économique et sociale

Comme suite à la Résolution 220 (AC.52) approuvée par la Commission à la neuvième session du Comité plénier, l'Institut a été créé en qualité d'organisme autonome, sous l'égide de la CEPAL, avec la coopération financière du Fonds Spécial des Nations Unies et de la Banque Interaméricaine de Développement. Ses activités ont commencé le 1er juillet 1962.

a) Rapport sur les activités réalisées

Selon le point 2 (c) (Partie A) de la Résolution 220 (AC.52), le Conseil directeur de l'Institut doit informer chaque année la Commission de la marche de ses travaux. Cette disposition sera accomplie au cours de la présente session, comme il est habituel, au moyen d'un document spécial et une exposition du Président du Conseil d'Administration.

Document de référence

Rapport sur les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale en 1969 et Programme de travail pour 1970, avec une Note du secrétariat.

b) Activités et financement futurs de l'Institut

Dans le Plan d'Opérations pour la seconde phase de l'Institut approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, il est signalé qu'"existe l'intention que l'Institut soit un organisme permanent, et l'un des buts du Projet est d'assurer une période supplémentaire durant laquelle le Conseil directeur explorera activement diverses possibilités de financement futur de l'Institut et présentera à la CEPAL une proposition concrète à telle fin avant la session de 1970". En exécution de cette disposition, les propositions du Directeur Général de l'Institut sont présentées à l'attention du Comité plénier, en même temps que la résolution adoptée par le Conseil d'Administration à sa treizième réunion (Santiago du Chili, janvier 1970).

Documents

Propositions du Directeur Général au Conseil d'Administration concernant les activités et le financement futurs de l'Institut (INST/L.18) et résolution adoptée par le Conseil d'Administration (INST/L.20) avec Note du secrétariat.

6. Examen et approbation du rapport annuel de la Commission au Conseil Economique et Social

Le rapport comprendra un résumé des débats de la cinquième réunion extraordinaire du Comité plénier et le texte des résolutions qui seront approuvées au cours de celle-ci.